

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 456 Mercredi 31 mai 2023 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Peggy DICKENS, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusé :

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordinateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	<p>BEx en distanciel, le 14/06, Conseil Fédéral, le samedi 17 juin en distanciel. Pour les autres réunions à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BEX, le mercredi 19 juillet 18h30, • BEX, le mardi 22 août 18h30, • BEX, le mercredi 13 sept 18h30, • Séminaire de rentrée, le vendredi 29 sept – 16h00 au Samedi 30 septembre -16h00, • BEX, le jeudi 5 oct 18h30 • Conseil Fédéral présentiel, le samedi 14 oct • BEX, le jeudi 19 oct 18h30, • BEX, le jeudi 9 nov 18h30, • BEX, le jeudi 30 nov 18h30, • Assemblée Générale Extraordinaire, distancielle, le 9 Déc matin, • Conseil des territoires : le samedi 2 décembre et le dimanche 3 décembre • BEX Je 21 déc 18h30.
2. Demande d'affiliation et d'agrément	Pas de demande d'affiliation et d'agrément pour ce BEx

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Demande d'avance de trésorerie du Comité Régional Guyane	<p>Dans le cadre du développement des sports de pagaie en Guyane, territoire labélisé Terre de Jeux, le CRCK a lancé plusieurs projets d'investissement sur le territoire qui sont entièrement financés (cf. Courriers d'attribution) par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une aide européenne dans le cadre du programme de développement rural FEADER du projet « Guyane Terre de Pagaie » via le Groupe d'Action Locale du Nord-Ouest Guyane (Montant total du projet : 99 215,22 € financé à 100%). • Une aide financière de l'Agence Nationale du Sport pour l'achat de divers matériels sur Montsinéry (Montant attribué : 82 000 €).

	<ul style="list-style-type: none"> • Une aide financière de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement du plan d'eau à Kourou (Montant attribué : 102 000 €). <p>La conduite de ces projets nécessite une trésorerie conséquente car le remboursement des frais se fait sur « service fait ». Aussi, afin de ne pas impacter la situation financière et le déroulement des actions traditionnelles du CRCK, son président fait la demande d'une avance de trésorerie d'un montant de 50 000€. Il s'engage à effectuer le remboursement de l'intégralité de la somme au plus tard au 30 novembre 2023.</p> <p>→ Le BEx valide ce montant en avance de trésorerie, avec un remboursement au 30 novembre 2023, au plus tard.</p>
<p>2. Ordre du jour du CF du 17 juin</p>	<p>DECISION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds de développement, • Statuts FFCK, • Annexe 8, • Complément sur les médailles fédérales. <p>ETUDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la Commission Nationale d'éthique et de déontologie, • Evolution de la charte d'éthique et de déontologie, • Projet culturel PARIS 2024. <p>INFORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Campagne du PSF, • OËKA la Tribu FFCK, • Maison du CK, • Point licences FFCK, • Date du prochain Conseil Fédéral. <p>→ Le BEx approuve cette proposition d'ordre du jour.</p>
<p>3. Médailles fédérales</p>	<p>A la suite des propositions de médailles fédérales du 10 mars 2023, une proposition a été complétée, conformément aux règles d'attribution.</p> <p>→ Validation de quatre nouvelles médailles Fédérales,</p> <p>Ces demandes devront être validées par le Conseil Fédéral.</p>
<p>4. Calendrier 2024</p>	<p>Travail initial en Commission Sportive – Calendrier 2024</p> <p>A la suite du travail engagé en Commission Sportive sur le Calendrier 2024, les évènements cités ci-dessous sont positionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 26-27-28 septembre : Retour des Jeux (VSM) <ul style="list-style-type: none"> ○ Championnat de France Slalom Individuels (U15, U18) ○ Championnat de France de Dragon boat ○ Championnat de France Descente (U15 des Régions) ○ Championnat de France de freestyle • 18 au 20 Octobre : Championnat de France Elite Slalom (PAU) <i>Slalom et Kayak Cross</i> • 23 au 26 Octobre : Championnat de France Ocean racing (SAINT GEORGES DE DIDONNE)



- 31 octobre au 03 Novembre : Championnat de France Slalom *Individuels (U23, Master), Equipes, Kayak Cross (FOIX)*
- 31 octobre au 03 Novembre : Championnat de France Descente (SAULT BRENAZ) *Sprint, Equipes*
- 01 au 03 Novembre : Championnat de France Wave-ski (à déterminer)

Ce travail a été fait avec un « Retour des Jeux » fin septembre avec des épreuves de certaines disciplines.

Le site de Vaires sur Marne n'étant pas disponible fin septembre, il n'est pas envisageable d'y organiser le « Retour des Jeux » à cette date.

Le site Olympique devrait être rendu le 18 octobre au gestionnaire du site par le COJO, ce qui conditionne le choix de la date.

Autre point, la date du Championnat de France Ocean racing ne peut pas être bougée. Celle-ci correspond au bon week-end au niveau des marées.

Deux options

Aujourd'hui, deux solutions sont possibles sur la période des vacances de toussaint :

- Option 1 – Organisation du « Retour des Jeux » à Vaires sur Marne,
- Option 2 – Acter le calendrier comme évoqué ci-dessus et, ne pas faire de « Retour des Jeux ».
- La troisième option de faire un retour des Jeux au printemps 2025 est abandonnée, cette solution imposant à la nouvelle équipe dirigeante de gérer cet évènement.

Quelques éléments sur les deux options

Option 1 – « Retour des Jeux »

<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le site Olympique pour organiser des Championnats de France 2024, • Rassembler une partie de la famille du Canoë Kayak, • Rassembler sur un même site nos athlètes des Equipes de France 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des Ressources Financières du Territoire après les JOP, • Mobilisation des Commissions Nationales, • Mobilisation de la Ressource Humaine après les JOP, • Organisation et préparation de l'évènement avec la mobilisation du siège sur les actions fédérales JOP,

Le calendrier pourrait être le suivant :

- 27-28 septembre : Championnat de France de Dragon boat (à déterminer),
- 18 au 20 Octobre : Championnat de France Elite Slalom (PAU) *Slalom et Kayak Cross*
- 23 au 26 Octobre : Championnat de France Ocean racing (SAINT GEORGES DE DIDONNE)
- Retour des jeux : (VSM)
 - 25 au 27 octobre : Championnat de France de slalom U15, U18,
 - 28 au 31 octobre : Championnat de France Descente Sprint, U15 des Régions, Equipes
 - 31 octobre et 1^{er} novembre : Championnat de France de freestyle
- 01 au 03 Novembre : Championnat de France Slalom U23, Equipes et Masters (FOIX)
- 01 au 03 Novembre : Championnat de France Wave-ski (à déterminer)



	<p><i>Option 2 – Acter le calendrier comme évoqué ci-dessus et, ne pas faire de « Retour des Jeux » en laissant les CNA organiser les championnats de France sur un autre site.</i></p> <table border="1" data-bbox="507 331 1520 591"> <thead> <tr> <th data-bbox="507 331 1007 376"><i>Avantages</i></th> <th data-bbox="1007 331 1520 376"><i>Inconvénients</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="507 376 1007 591"> <ul style="list-style-type: none"> • Organisations supportées par des clubs, • Mobilisation financière des territoires concernés, <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des Ressources Humaines. </td> <td data-bbox="1007 376 1520 591"> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de rassemblement de la famille de Canoë Kayak sur un même lieu, <ul style="list-style-type: none"> • Pas ou peu d'accompagnement du service Animation Sportive, </td> </tr> </tbody> </table> <p>→ Le BEx valide le projet du retour des Jeux en plus de deux ou trois championnats de France sur le site de Vaires-Sur-Marne. Le BEx souhaite qu'une étude de faisabilité sur une animation jeune en sprint, sur Vaires-Sur-Marne, à cette occasion soit réalisée. .</p>	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations supportées par des clubs, • Mobilisation financière des territoires concernés, <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des Ressources Humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de rassemblement de la famille de Canoë Kayak sur un même lieu, <ul style="list-style-type: none"> • Pas ou peu d'accompagnement du service Animation Sportive,
<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>				
<ul style="list-style-type: none"> • Organisations supportées par des clubs, • Mobilisation financière des territoires concernés, <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des Ressources Humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de rassemblement de la famille de Canoë Kayak sur un même lieu, <ul style="list-style-type: none"> • Pas ou peu d'accompagnement du service Animation Sportive, 				
<p>5. PSF 2023</p>	<p><u>I) Rappel sur l'organisation générale de la campagne PSF au sein de la FFCK</u></p> <p>Le 8 février dernier, la FFCK recevait de l'Agence Nationale du Sport sa notification d'enveloppe PSF 2023, d'un montant de 1 421 000 €.</p> <p>La répartition pour les Outre-mer était préalablement fixée par l'ANS, qui imposait un montant de 159 828 € fléchés sur ces territoires (35 881 € pour la Guadeloupe, 73 723 € pour la Réunion, 4 558 € pour la Martinique, 1 367 € pour Mayotte, et 44 299 € pour la Guyane).</p> <p>Sur les 1 261 172 € restant, 90 000 € furent extraits afin de constituer 2 enveloppes nationales, directement gérées par la FFCK :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « La Tribu dans les territoires partout en France » (70 000 €) - « Animations Mini Pag » (20 000 €) <p>Les 1 171 172 € restant furent ensuite répartis entre les 12 régions métropolitaines, selon 10 indicateurs abordés dans la lettre de cadrage fédérale. Chaque région métropolitaine a ainsi reçu une enveloppe avec un montant dédié au CRCK, une autre pour l'ensemble de ses CDCK, et enfin la dernière, pour ses clubs (la partie « clubs » étant scindée en 2 entre la part performance associative pour certains clubs, et la part projet).</p> <p>A titre indicatif, la région ayant reçu la plus grande enveloppe est Nouvelle-Aquitaine (159 362 €, dont 47 283 € pour le CRCK, 37 931 € pour les CDCK, et 74 148 € pour les clubs). La région ayant reçu la plus petite enveloppe est Centre-Val-de-Loire (42 009 €, dont 11 125 € pour le CRCK, 6 721 € pour les CDCK, et 24 163 € pour les clubs).</p> <p>La campagne PSF 2023 a officiellement ouvert le 28 février 2023 (soit 1 mois plus tôt qu'en 2022), avec la publication de la note de cadrage fédérale. La période de dépôt des dossiers a été possible jusqu'au 27 avril 2023, et a permis d'enregistrer 396 dossiers pour 2,6 millions € de demande (contre 381 dossiers pour 2,5 millions € en 2022).</p> <p>Les Conférences territoriales des sports de pagaie se sont ensuite tenues du 2 au 26 mai 2023. Elles ont réuni, dans chaque région, le président du CRCK, le bureau du CRCK, les présidents des CDCK ou leurs représentants, les CTS et CTFR, le président de la FFCK ou son représentant, le DTN de la FFCK ou son représentant.</p> <p>Elles ont permis de déterminer les montants alloués aux clubs et aux CDCK de chaque région. Cette organisation « décentralisée » de notre campagne PSF a, une fois de</p>				



plus, porté ses fruits et permis l'attribution à chaque club et CDCK, des montants correspondant véritablement aux besoins de la pratique et à la réalité du terrain. Chaque CTSP a fait l'objet d'un procès-verbal, transmis au siège fédéral et qui seront annexés au procès-verbal national.

Concernant, enfin, les dossiers déposés par les CRCK eux-mêmes, la FFCK s'est directement chargée de les instruire au niveau national. Ces dossiers n'ont pas posé de difficulté, dans le sens où les montants demandés correspondaient, dans la majorité des cas, à l'enveloppe disponible pour le CRCK. Dans les cas où les demandes étaient supérieures, la FFCK a, en concertation avec le CRCK concerné et afin de ne pas pénaliser ses actions projetées, proposé un montant inférieur.

L'instruction des 2 enveloppes nationales s'est également tenue durant le mois de mai, et fait l'objet de procès-verbaux également annexés au procès-verbal.

Le terme de la campagne PSF permet donc de proposer à l'ANS une répartition à l'euro près des 1 421 000 €, parmi lesquels :

- 693 666 € ont été attribués à des clubs (soit 48,81%)
- 302 294 € ont été attribués à des CDCK (soit 21,27%)
- 425 040 € ont été attribués à des CRCK (soit 29,91%)

Il est à noter que cette année encore, la part pour les Clubs, n'atteint pas encore cette année, l'objectif demandé de 50% par l'Agence Nationale du Sport, exclusivement à cause d'une région ultramarine, la Guadeloupe qui n'a pas respecté la règle d'attribution à 50% pour les Clubs et 50% pour le Comité Régional.

La somme allouée sur l'accession territoriale devrait osciller entre 6 et 9% (*nous aurons le chiffre exact après que tous les montants auront été renseignés sur Osiris*), ce qui nous permet d'être en deçà des 15% imposés par l'ANS.

II) Situations spécifiques à valider par le Bureau exécutif

• Situation de la Guadeloupe

La CTSP Guadeloupe disposait de 35 881 € pour le territoire (imposé par l'ANS), soit 17 940,50 € pour le CRCK et 17 940,50 € pour les clubs. De nombreuses discussions ont eu lieu pendant la campagne entre le CTS Guadeloupe, le service Accompagnement, le DTN, et le président de la FFCK, à propos du montant alloué au territoire. L'attribution de la somme a bien été effectuée par l'ANS. Il en ressort qu'un seul club a effectué une demande sur le territoire Guadeloupéen, pour 8000 €. Lors de la CTSP, 1500 € ont été accordés à ce club, de sorte que 34 381 € sont alloués au CRCK Guadeloupe. Si la CTSP Guadeloupe confirme dans son PV que « *le CRCK tient une position centrale dans la mise en place des projets et que les clubs s'y retrouvent tous à la fin* », cela pose problème (pour la 2^{nde} année consécutive) pour le respect de la règle 50% clubs qui se trouve une nouvelle fois compromis. Cette décision n'est pas équitable vis-à-vis des autres DOM-TOM qui ont joué le jeu du 50/50. Cependant, le service ne voit aucune autre solution permettant de rectifier cela, en 2023 et préconise de réduire l'enveloppe pour 2024 si les règles n'étaient pas respectées.

→ Le Bureau exécutif propose de valider en l'état la décision de la CTSP, pour 2023. En 2024, l'obligation des 50% pour les clubs devient obligatoire par l'ANS et le BEx prendra une décision de répartir les sommes sur d'autres Clubs soit d'autres régions ultramarines, soit de régions métropolitaines. Au référent du PSF guadeloupéen de solliciter les clubs pour avoir déposé des demandes de PSF.

- Situation de Mayotte

1367 € étaient alloués au territoire de Mayotte. Cependant, aucune demande n'a été faite sur le territoire (CRCK ou club), et la CTSP ne s'est pas tenue.

→ **Le Bureau exécutif propose de demander au CRCK Réunion de gérer l'enveloppe de Mayotte, et d'allouer cette somme au CRCK Réunion, sur une action pouvant profiter au territoire mahorais.**

- Situation des enveloppes nationales

Les enveloppes nationales ont été instruites par les services de la FFCK en charge des sujets « La Tribu » et « MiniPag » ainsi que par le Copil PSF avec des élus du BEx. Une étude de chaque dossier en particulier sur la Tribu, a permis de sélectionner les actions qui répondaient aux actions spécifiques. Pour les Clubs, un ratio entre la somme attribuée divisée par le nombre de licences annuelles de pratiquant, a complété le processus. Le nombre de dossiers déposés, pour un montant global de 206 668 €, se décompose avec 32 demandes de club, 10 CRCK et 8 CDCK.

Sur les 54 500 € des CDCK et clubs, plus de 30 k€ financent des manifestations sportives (Marathon de l'Ardèche, Lyon Kayak, une journée d'évènement loisir grand public au plein cœur de Picquigny avec les clubs de la Somme, TraverSeine, une N1 à Epinal, les Elites de Cesson). Le service événementiel de la FFCK sera attentif sur les actions déployées envers la tribu, sur toutes ces manifestations. Les autres actions financées proposent de déplacer des jeunes à l'occasion des Coupes du Monde Sprint et Slalom à Vaires-Sur-Marne.

Afin de respecter l'égalité comités/clubs dans la répartition des deux enveloppes nationales (DP10- 20 000 € et DP 11 – 70 000 €, soit un total de 90 000 €), la ventilation des enveloppes nationales, se répartie avec 45 000 € pour les Clubs, 9 500 € pour les Comités Départementaux et 35 500 € pour les Comités Régionaux.

→ **Le Bureau exécutif valide la répartition des enveloppes nationales.**

- Présentation des actions des comités régionaux

Les Comités régionaux avaient reçu en même temps que les enveloppes pour les clubs et pour les comités départementaux, leur propre enveloppe calculée sur les indicateurs des clubs mais en tenant compte d'un filet de sécurité à 95%. Même si les actions ont été présentées en CTSP, C'est le BEx qui valide les propositions.

→ **Le Bureau exécutif valide les actions des CRCK. Il valide aussi les actions des CDCK et des clubs qui ont été validées par les Conférences Territoriales des Sports de Pagaie.**

III) Analyse de la tenue des Conférences Territoriales des Sports de Pagaie (CTSP)

Cette année encore, les référents régionaux du PSF ont eu beaucoup d'interventions à faire auprès des clubs, épaulés par les services fédéraux bien appréciés pour leurs conseils. Un travail très important a été effectué par les bénévoles pour classer les projets et faire des propositions aux CTSP. Toutefois, des écarts sont encore visibles notamment pour l'interprétation de la règle de financement pour l'accession territoriale. Une discussion en Conseil des Territoires devra être proposée pour harmoniser les pratiques. Des dossiers pour des Clubs de moins de 20 licences annuelles de pratiquant, ont été présentés alors que les règles ne permettaient pas de prétendre à une subvention PSF. Il semble que les règles dans la lettre de cadrage ne soient pas assez claires ou mal comprises. Lors de certaines CTSP, des présidents

	<p>de Comités Départementaux n'étaient pas présents, ce qui est dommage. Des questions ont été posées sur les certaines CTSP Ultramarines qui auraient souhaité une nouvelle répartition, même si lors du Conseil des Territoires Ultramarins, il avait été décidé de conserver la répartition de l'ANS.</p> <p>Le grand dilemme reste pour les CTSP, le choix entre d'un côté « d'acheter la Paix Sociale » en attribuant à toutes les demandes, une somme minimale et d'un autre côté, de sélectionner les projets les plus intéressants afin de peser directement sur le projet par une subvention significative mais de prendre des décisions compliquées en évinçant un certain nombre de dossiers.</p> <p>→ Le BEx se félicite de cette opération PSF 2023 et attends les retours de l'ANS, à la fois dans la prise de décision et du déblocage des fonds.</p>
<p>6. Convention Femix</p>	<p>La FFCK a identifié un besoin important de développement de la pratique féminine, de la formation de cadre féminin et du positionnement d'élues féminines aux différents postes à responsabilité des organes fédéraux.</p> <p>En annexe, la convention entre Fémix'Sport et la fédération qui sera signée le 31 mai 2023 (lieu probable La Rochelle ; pour la fédération la vice-présidente Mme Fabienne HABRIOUX). Volonté de la fédération de former à moyen terme des dirigeantes et ainsi répondre qualitativement aux enjeux de gouvernance initiés par la dernière loi sur le sport pour 2028.</p> <p><u>Objectifs du groupe fédéral « féminisation et mixité » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la convention Fémix'Sport-FFCK - Re-booste le réseau de la commission - Définir pour les 5 années à venir les axes de travail et les objectifs de féminisation-mixité des sports de pagaie. <p>Le BEx valide la signature de la convention FEMIX</p>
<p>7. Protocole étude scientifique risques cyanobactéries</p>	<p>Après participation aux travaux sur les cyanobactéries (journées d'études, expertise juridique), il semble que les services de l'état et les syndicats de rivière aient du mal à différencier les différents usages nautiques de la baignade. Il en ressort la nécessité d'une large étude associant les différents ministères. Celle-ci va être très long à mettre en place</p> <p>Une proposition d'expertise a été faite par le Cabinet JED pour une étude « interne » au monde sportif, dans une démarche d'autoévaluation spontanée. Le protocole présenté en PJ prévoit une étude de stabilité des différentes embarcations, une mesure des quantités ingérées en cas de dessalage et une estimation des risques encourus. Il associe le cabinet JED, Juliette Dufourcq pour la partie « physique », et la Fédération pour l'analyse de la gestuelle menant au dessalage et les risques, via un médecin de la commission médicale.</p> <p><u>Perspective d'évolution de la problématique</u></p> <p>Tant la perspective d'évolution vers des températures élevées en été qu'une diminution des débits dans les rivières et plans d'eau, ces éléments réunissent les conditions pour que de plus en plus de sites de pratique soient touchés à l'avenir par la question des cyanobactéries.</p> <p><u>Proposition :</u></p> <p>Pilotage et financement de cette étude « interne » par le CNOSF (le sujet ayant été abordé lors de la commission des sports de nature du 24/05/2023 (ou à défaut en Interfédéral des Sports Nautiques, les contacts et travaux actuels associent la FFCK,</p>



	<p>la FF Aviron et la FF Voile) et d’y rajouter la fédération des loueurs professionnels afin d’apporter un poids maximal à cette étude et de diminuer la charge respective pour chaque fédération. Pilotage pour la FFCK par le SATE.</p> <p>→ Le BEX valide cette proposition et attend le retour de l’éventuel groupe de travail proposé par le CNOSE, en liaison avec les autres Fédérations</p>
<p>8. Création plateforme spécifique : « ALERTE MOBILISATION »</p>	<p>La multiplication des arrêtés préfectoraux réglementant la navigation des embarcations non motorisées a conduit la Fédération et ses organes déconcentrés à effectuer des contributions auprès des services de l’Etat en urgence. Ces contributions ont pris 2 formes d’action : rédaction d’un courrier officiel à l’intention du préfet de département concerné et mobilisation des pratiquants via les réseaux sociaux.</p> <p>Cette double action a permis des contributions massives (jusqu’à 500 contributions en moins de 72h) sur les enquêtes publiques relatives aux projets d’arrêtés.</p> <p><u>Analyse de la stratégie déployée</u></p> <p>La mise en place d’une stratégie « militante » voire lobbyiste, a rencontré un certain succès, puisque que ce soit pour un projet de réglementation dans le Parc National des Pyrénées ou sur un projet d’arrêté cadre pour le bassin Adour Garonne, les demandes de modification ont été prises en compte au moins en partie.</p> <p>Inconvénient, si l’envoi des courriers officiels suit un cheminement classique provenant de la Fédération, la sollicitation des réseaux sociaux est faite en prenant appui sur une page créée pour une manifestation (la CauteRace) ce qui n’est pas son but premier</p> <p><u>Proposition :</u></p> <p>Création d’une plateforme spécifique aux mobilisations d’urgence « alerte mobilisation » gérée par la FFCK afin d’ancrer le cœur des mobilisations dans la sphère fédérale. Gestion de la page par le SATE avec validation par le membre du Bex en charge des ESIND. Les modalités de mise en place et de fonctionnement de cette plateforme sont à définir avec le responsable SI et/ou du site internet.</p> <p>→ Le BEX valide cette proposition en demandant de regarder la faisabilité technique</p>

ETUDES du BUREAU EXECUTIF	
<p>1. Charte d’éthique et de déontologie</p>	<p>La réunion d’installation de la commission d’éthique et de déontologie a permis de faire le point sur son organisation et son fonctionnement et de réexaminer la charte d’éthique et de déontologie. Cet examen a mis en évidence la nécessité de la faire évoluer pour y apporter certaines précisions et l’adapter au contexte réglementaire qui s’est transformé.</p> <p>Pour l’instant, les services juridiques sont pris avec l’établissement des nouveaux Statuts et le Règlement Intérieur (à mettre en Œuvre avant la fin de l’année 2023), soit un envoi au Ministère pour validation en début d’été. A la suite, les différentes annexes du règlement intérieur seront reprises en concertation avec les différents acteurs, soit en fin de 2023, soit dans le début de 2024. Il nous sera alors possible de constituer un groupe de travail avec les membres de la commission d’éthique ainsi que des représentants du BEx et du Conseil Fédéral.</p>



INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF

<p>1. Participation aux tribunes de l'eau</p>	<p>Notre fédération œuvre de très longue date pour prendre place dans la gestion de l'eau et y être reconnue comme acteur ; de nombreux faits démontrent que nous avons en partie abouti (présence dans tous les comités de bassins et plusieurs comités de façades, au niveau du Comité National de l'Eau, pilotage d'un groupe de travail dans le cadre du Plan Eau, sollicitations pour participer à des groupes de travail ou de réflexion au national ou dans les régions, ...).</p> <p>La contrepartie de cette reconnaissance fait, qu'une fois identifiés, nous allons de plus en plus être amenés à nous questionner, et à nous positionner sur de nouveaux sujets sociétaux liés au changement climatique, au partage de l'eau, à de nouvelles sources de pollution insidieuses (microplastiques, mais également plantes envahissantes, et cyanobactéries) à la sobriété énergétique, et à l'érosion de la biodiversité ; sujets de plus en plus fréquemment en relation avec nos pratiques.</p> <p>A titre d'exemples d'actualité, nos représentants sont conduits à se positionner sur un projet de tribune au sein du CB Loire Bretagne concernant les mégas bassines ou l'ont été récemment sur une motion relative au stockage d'eau en Adour-Garonne ; en parallèle nous sommes questionnés, pour un article par le Magazine Capital, sur nos positions liées à la politique sécheresse et à ses incidences sur nos activités. En l'absence de ligne de conduite clairement établie jusqu'alors sur ces sujets sociétaux, nous allons devoir compléter notre « doctrine », et la commission ESIND et le SATE vont s'attacher à faire des propositions pour la faire évoluer</p>
---	---

Fin du BEX à 21 h 05

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

